

Manœuvres françaises d'automne 1883

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **28 (1883)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-347929>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Manœuvres françaises d'automne 1883.

Ces manœuvres s'exécuteront comme suit :

MANŒUVRES DES CORPS D'ARMÉE, DIVISIONS ET BRIGADES.

1^o *Manœuvres de corps d'armée.* Les 5, 6, 7, 8, 9 et 13^e corps exécuteront des manœuvres d'ensemble d'une durée de 20 jours, y compris le temps nécessaire pour la concentration et la dislocation.

Les 7 et 8^e corps manœuvreront l'un contre l'autre.

Les deux divisions du 5^e corps opéreront leur changement de garnison au moment des manœuvres.

2^o *Manœuvres de division.* Les 4, 10, 11, 12, 17 et 18^e corps feront des manœuvres de division d'une durée de 15 jours, aller et retour compris.

Dans le 4^e corps la 8^e division seule manœuvrera.

3^o *Manœuvres de brigade.* Les 1^{er}, 2, 3, 14, 15 et 16^e corps exécuteront des manœuvres de brigade d'une durée de 15 jours, aller et retour compris.

Dans le 3^e corps, les 9 et 10^e brigades seules feront des manœuvres.

Le régiment du 15^e corps, stationné en Corse, exécutera dans l'île des exercices spéciaux en vue desquels M. le général commandant le 15^e corps soumettra des propositions.

Les 6 et 7^e divisions, en garnison à Paris ne prendront pas part aux manœuvres.

Deux sections télégraphiques de première ligne seront données l'une au 7^e, l'autre au 8^e corps.

Le service de la trésorerie et des postes sera constitué dans les 7, 8 et 13^e corps d'armée.

CAVALERIE

Le général de division, président du comité de cavalerie, aura la direction de toutes les manœuvres de cavalerie. Ces manœuvres, d'une durée effective de 10 jours, auront lieu successivement par groupes de deux divisions constituées de la manière suivante :

1^{er} GROUPE

Camp de Châlons du 1^{er} au 10 août

5^e division (Melun)

1^{re} brigade de cuirassiers ;

3^e brigade de dragons ;

1^{re} brigade de chasseurs.

Division A.

1^{re} brigade de corps ;

2^e brigade de corps ;

4^e brigade de chasseurs.

2^e GROUPE

Camp de Châlons du 18 au 22 août.

2^e Division (Lunéville).

2^e brigade de cuirassiers ;

1^{re} brigade de dragons ;

4^e brigade de hussards,

4^e division (Meaux)

3^e brigade de cuirassiers ;

4^e brigade de dragons ;

3^e brigade de chasseurs.

3^e GROUPE.

Vers Chartres du 25 août au 3 septembre,

1^{re} division (Paris)

5^e brigade de cuirassiers ;

2^e brigade de dragons ;

2^e brigade de chasseurs.

Division B.

6^e brigade de cuirassiers ;

3^e brigade de corps ;

4^e brigade de corps.

Trois batteries à cheval seront attachées à chaque division.

Cavalerie manœuvrant avec les corps d'armée, divisions et brigades. — Les 5, 6, 7, 8, 9 et 13^e corps exécutant des manœuvres d'ensemble conserveront leur brigade de cavalerie.

Les six corps exécutant des manœuvres de division disposeront des régiments ci-après :

4^e corps (8^e division seulement), le 24^e dragons (Dinan) ;

10^e corps, le 12^e hussards (Dinan) ;

11^e corps, la 11^e brigade ;

12^e corps, la 12^e brigade ;

17^e corps, le 11^e dragons (Montauban) ;

18^e corps, le 15^e dragons (Libourne).

Les six corps d'armée exécutant des manœuvres de brigade disposeront des éléments de cavalerie ci-après :

4^{er} corps, quatre pelotons des escadrons de dépôt de la 1^{re} brigade ;

2^e corps, quatre pelotons des escadrons de dépôt de la 2^e brigade ;

3^e corps (9 et 10^e brigades seulement), quatre pelotons des escadrons de dépôt de la 3^e brigade ;

14^e corps, le régiment de dragons de Chambéry ;

15^e corps, le régiment de dragons de Tarascon ;

16^e corps, le régiment de dragons de Carcassonne.

